

**Le Président**

Mail : [secretariat.general@enclunisois.com](mailto:secretariat.general@enclunisois.com)

**MAIRIE DE ST MARTIN LA PATROUILLE**  
**Le Bourg**  
**71460 ST MARTIN LA PATROUILLE**

A Cluny,  
Le 07 décembre 2020

**Objet** : Votre projet en matière de gestion de l'eau

Monsieur le Maire,

Merci de votre courrier en date du 26 novembre, relative aux nécessités de la lutte contre le réchauffement climatique et à ses conséquences en matière de sécheresse estivale.

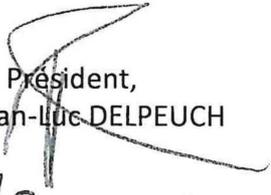
Votre courrier et la proposition qu'il porte concernant la gestion de l'eau est une contribution importante à la construction de notre stratégie de territoire. Je l'ai transmis à nos vice-présidents Daniel Gelin en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, et François Bonnetain, en charge de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt et de la biodiversité, afin que le projet porté par votre commune en relation avec les communes voisines, soit pris en compte dans le cadre des travaux de leurs commissions.

Je vous transmets en annexe la copie du courrier que j'adresse en parallèle au préfet de Saône-et-Loire.

Je reste à votre disposition sur la construction de notre stratégie de territoire et sur la question de la gestion de l'eau plus particulièrement.

Bien chaleureusement,

Le Président,  
Jean-luc DELPEUCH



Communauté de  
Communes du Clunisois



MAIRIE DE  
SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE  
71460

Tél./Fax : 03 85 96 26 46  
mairie.stmartinlapatrouille@wanadoo.fr

Le 26 novembre 2020

POMPIERS DE JONCY  
A l'attention de M. BONIN  
Le Bourg  
71 460 JONCY

Monsieur,

Suite aux sécheresses successives, la commune de Saint Martin la Patrouille envisage la création d'une retenue collinaire (réserve incendie) pour les pompiers et les agriculteurs qui pourraient l'utiliser pour abreuver leur bétail.

Effectivement, d'après les renseignements recueillis, il apparaît qu'il n'y a pas toujours un débit d'eau important dans les bouches incendie, donc cette réserve d'eau seraient très utile. Pour cela la Mairie élabore un dossier qui sera transmis à la DDT.

Cette réserve se situe au nord de la commune en limite de la commune de Joncy, il existe plusieurs sources en amont qui peuvent se capter facilement dans la lignée pour arriver à la réserve.

Dès que je serais en possession des documents, je prendrai rendez-vous avec Monsieur le Préfet pour avoir son accord de principe ce qui me permettrait de faire les demandes à la DDT étant respectueux de la nature (faune, flore et grenouilles, poissons...)

Aussi, je sollicite de votre part un écrit de soutien qui confirme que ce projet serait très utile pour les pompiers et pour l'agriculture environnante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Jean-Marc BERTRAND

1/12/2020





M. BERTRAND, Maire de Saint-Martin-la-Patrouille  
Mairie  
La Bruyère  
71460 SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE

Joncy, le 3 Décembre 2020

Objet : Projet de réserve d'eau

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Nous vous confirmons l'intérêt de la commune de Joncy pour le projet de retenue collinaire sur votre territoire.

En effet, au-delà de la possibilité d'abreuver le bétail dans ces périodes récurrentes de manque d'eau, nous sommes intéressés au plus haut point par la création de cette retenue pour répondre à notre obligation de protection incendie du hameau de Coussolles.

La borne à incendie existante étant hors-service, elle ne répond plus aux exigences du SDIS et du Règlement Départemental DECI.

Cet ouvrage, proche du hameau pourrait assurer son rôle de PENA en fonction des aménagements de plateforme que vous avez prévu.

De plus, nous sommes disposés à définir les conditions d'un conventionnement éventuel.

Dans l'attente de voir ce projet aboutir, veuillez agréer, Monsieur le Maire, Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Christian MORELLI,  
Maire de JONCY.

**MAIRIE DE BURZY**

5 Rue de l'Église

71460 BURZY

Téléphone 03.85.96.20.33

Burzy.mairie@wanadoo.fr

Je soussigné, Philippe BERTRAND, Maire de la commune de Burzy, s'associe à la demande formulée par la commune de Saint Martin la Patrouille, pour soutenir son projet de retenue Collinaire (réserve incendie) qui me semble indispensable tant pour abreuver le bétail que pour servir de réserve incendie.

Fait à Burzy, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le Maire  
Philippe BERTRAND





*Saint-Huruge, le 3 décembre 2020*

Mairie de SAINT-HURUGE

19 rue de la Mairie  
71460 SAINT-HURUGE

\* \* \* \* \*

Téléphone : 09.66.43.50.00

E-mail: [mairie.sainthuruge@wanadoo.fr](mailto:mairie.sainthuruge@wanadoo.fr)

Je soussigné, Pierre AVENAS, Maire de Saint-Huruge, s'associe à la demande formulée par la commune de Saint Martin la Patrouille pour soutenir un projet de retenue collinaire (réserve incendie) qui me semble indispensable tant pour abreuver le bétail que pour servir de réserve incendie.

Fait à Saint-Huruge le 03 décembre 2020

Le Maire,  
Pierre AVENAS





2 11/21/2020

Je sollicite Monsieur le Maire afin qu'il étudie et intervienne sur le problème d'Eau sur la commune de St Martin la Patrouille concernant la rivière La GUYE qui est de plus en plus ensablée depuis l'accumulation de 50 ans sans nettoyage et dragage de sable.

La Commune possède plusieurs sources car autrefois avant les sécheresses successives, cette commune était réputée pour être très humide d'où mouilles, sources et ruissellements accrus.

Nous avons la possibilité de récupérer de l'Eau gratuitement avec accord des compétences (DTT-Chambre d'Agriculture et soutien du nouveau plan territoire et ruralité - subventions pour ce projet)

Nous souhaiterions que ce projet aboutisse afin d'assurer la pérennité de nos exploitations.

Lu et approuvé  
DUVERNE FLORENT  
71 458 004



1/12/28

Je sollicite Monsieur le Maire afin qu'il étudie et intervienne sur le problème d'Eau sur la commune de St Martin la Patrouille concernant la rivière LA GUYE qui est de plus en plus ensablée depuis l'accumulation de 50 ans sans nettoyage et dragage de sable.

La commune possède plusieurs sources car autrefois avant les sécheresses successives, cette commune était réputée pour être humide d'où mouilles, sources et ruissellements accrus.

Nous avons la possibilité de récupérer de l'Eau gratuitement avec accord des compétences (DTT-Chambre d'Agriculture et soutien du nouveau plan territoire et ruralité – subventions pour ce projet).

Nous souhaiterions que ce projet aboutisse afin d'assurer la pérennité de nos exploitations.

G.A.E.C. du CHAMP-FLEURI 71460 St Martin la Patrouille

M<sup>r</sup> MONCHANIN Jean Marc  
71460 St Martin la Patrouille



1/12/2020

Je sollicite Monsieur le Maire afin qu'il étudie et intervienne sur le problème d'Eau sur la commune de St Martin la Patrouille concernant la rivière La GUYE qui est de plus en plus ensablée depuis l'accumulation de 50 ans sans nettoyage et dragage de sable.

La Commune possède plusieurs sources car autrefois avant les sécheresses successives, cette commune était réputée pour être très humide d'où mouilles, sources et ruissellements accrus.

Nous avons la possibilité de récupérer de l'Eau gratuitement avec accord des compétences (DTT-Chambre d'Agriculture et soutien du nouveau plan territoire et ruralité - subventions pour ce projet)

Nous souhaiterions que ce projet aboutisse afin d'assurer la pérennité de nos exploitations.

"lu et approuvé"  
DUVERNE Secrétaire  
71458003  




Je sollicite Monsieur le Maire afin qu'il étudie et intervienne sur le problème d'Eau sur la commune de St Martin la Patrouille concernant la rivière LA GUYE qui est de plus en plus ensablée depuis l'accumulation de 50 ans sans nettoyage et dragage de sable.

La commune possède plusieurs sources car autrefois avant les sécheresses successives, cette commune était réputée pour être humide d'où mouilles, sources et ruissellements accrus.

Nous avons la possibilité de récupérer de l'Eau gratuitement avec accord des compétences (DTT-Chambre d'Agriculture et soutien du nouveau plan territoire et ruralité – subventions pour ce projet).

Nous souhaiterions que ce projet aboutisse afin d'assurer la pérennité de nos exploitations.

le 11/12/20

Gaëc de la Chapelle (71458098)

M<sup>r</sup> LABAUNE

lu et approuvé

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA GUYE



Monsieur Jean-Marc BERTRAND  
Maire de la commune  
de  
71460 SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE

Mâcon, le 31 mai 2021

OBJET : Projet de réserve collinaire sur la commune de Saint-Martin-la-Patrouille

Monsieur le Maire,

Toute exploitation d'eau de source autre que l'eau potable distribuée par le syndicat intercommunal des eaux de La Guye pour des usages non humains sera dans l'avenir souhaitable afin de réduire le volume d'eau potable à produire pendant les périodes d'étiage, de sécheresse et de forte consommation lorsque les bovins, ovins, caprins sont en stabulations.

Il faut inciter les mairies, éleveurs, maraichers, habitants, ..., à entretenir toutes les petites sources, lavoirs, abreuvoirs, retenues d'eau, ..., afin de soulager la consommation d'eau potable du syndicat lors des périodes où la production atteint les limites de l'unique champ captant de la Guye (fin du printemps, été, et les mois de novembre, décembre, janvier et février).

Le syndicat des eaux de La Guye, en élaborant son schéma directeur d'alimentation en eau potable, se rend compte que le manque de ressource pour la consommation par rapport à la production possible en fonction de la météorologie augmente de façon exponentielle ces dernières années.

Ainsi le syndicat soutient et est demandeur de toute réserve d'eau pour des usages non alimentaires (eau pour le bétail, eau pour l'arrosage des cultures, eau pour éteindre les incendies, eau pour les sanitaires, ...) afin de réduire les périodes de restriction d'eau par manque de ressource et afin de ne pas déstabiliser la nappe de la Guye.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du SIE de LA GUYE  
Laurent ENGEL



Adresse secrétariat :  
210 Bd Henri-Dunant – Esplanade du Breuil – 71000 MACON  
☎ 09.62.28.80.54  
Adresse courriel : sic.guye@orange.fr